

L'inscription est obligatoire pour tous les usagers scolaires sur les différents services de l'antenne régionale des transports de l'Ardèche pour des raisons de sécurité et d'assurance.

RAPPELS : - Ce coupon provisoire est strictement personnel.

- Il doit être impérativement remis en échange de la carte de transport définitive.

Au-delà, il ne sera plus valable.

- Il n'est pas valable sur les réseaux de transport urbain et de la **SNCF** (penser à faire recharger votre carte).

- Les élèves résidant à moins de 3 km de l'école sont pris uniquement dans la limite des places disponibles durant toute l'année scolaire.



1 - ATTENTION !

Les élèves ne fréquentant pas l'établissement défini par le plan de transport scolaire pour les collèges et les primaires et maternelles ou l'établissement le plus proche pour les lycées devront soit payer une surtaxe de 90 € soit prendre un abonnement commercial sur internet (site www.auvergnerhonealpes.fr ou se rendre aux points de vente suivants : **gares routières de Valence, d'Annonay, de Montélimar et d'Aubenas, Place de la Paix à Aubenas, Office de tourisme de Tournon.**

2 - COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

❶ COMPLÉTEZ LA PARTIE SUPÉRIEURE ET CONSERVEZ-LA

Elle vous servira de coupon provisoire valable jusqu'au 21 octobre 2022 en attendant de recevoir votre carte de transport définitive. Cette partie doit être tamponnée par l'établissement scolaire.

❷ DANS LA PARTIE INFÉRIEURE, COMPLÉTEZ LES CADRES **A, B, C** et **D** (le plus précisément possible)

Enfant en garde alternée nécessitant 2 trajets différents : joindre la copie du livret de famille, les justificatifs de domicile et attestation sur l'honneur de séparation des 2 parents

❸ La carte OÙRA! valable 5 ans concerne les élèves qui empruntent une ligne régulière (cf. auvergnerhonealpes.fr)

- Pour ceux qui ont déjà la carte, vous devez vous réinscrire aux transports et votre abonnement sera automatiquement rechargé sur cette carte lors de la montée dans le car.

❹ TRANSMETTEZ CE FORMULAIRE AVEC VOTRE RÉGLEMENT ET UNE PHOTO D'IDENTITÉ AGRAFÉE AVANT LE 19 JUILLET 2022, DÉLAI DE RIGUEUR, À L'ANTENNE RÉGIONALE DES TRANSPORTS POUR QUE LA DEMANDE PUISSE ÊTRE VALIDÉE À LA RENTRÉE

- Attention, si inscription après le 19/07/22, majoration des frais de traitement de dossier de 30 €.

La carte de transport sera remise à votre enfant à partir de la rentrée sauf pour les renouvellements de carte OÙRA! qui seront directement envoyés à votre domicile.

3 - PARTICIPATION DES FAMILLES

Pour l'année scolaire 2022/2023, la participation familiale est d'un montant de 90 € par enfant si l'inscription est réalisée au plus tard le 19/07/22.

⚠️ **Après le 19/07/22 le montant sera de 120 € (90 € + 30 € de frais d'inscription tardive).**

Règlement par chèque à l'ordre de la régie de recettes 07

Conditions de gratuité de la participation familiale :

1) Les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 €.

- Joindre à la demande une photocopie de la notification de droits et paiements de la Caisse d'allocations familiales ou MSA mentionnant le **quotient familial datée de janvier à décembre de l'année d'inscription.**

2) Les familles de **4 enfants et plus (hors enseignement supérieur), tous scolarisés et empruntant les transports :** gratuité du titre de transport pour le 4^e enfant transporté.

- Joindre la copie intégrale du livret de famille complétée par le nom et l'adresse de l'établissement scolaire des autres enfants scolarisés.

Usagers SNCF ou car Région Express : remplir un imprimé « Aide SNCF » à réclamer auprès de l'antenne régionale des transports à partir du mois de novembre

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à l'inscription et à la gestion des dispositifs de transport scolaire, ainsi qu'aux actions d'information et de prévention et à l'envoi d'alertes relatives à l'état du service. Dans le cadre de ce traitement, vos informations sont transmises (en fonction des besoins) aux agents habilités de la Région ou des autorités organisatrices impliquées, à l'établissement scolaire fréquenté et aux prestataires. Pour toute question ou pour exercer vos droits (accès, rectification, effacement), adressez-vous à l'antenne indiquée à droite. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits : <https://transportscolaire.ardeche.auvergnerhonealpes.fr/usager/index.php/rgpd-en-savoir-plus>

**Antenne Régionale
des Transports Interurbains
et Scolaires de l'Ardèche**

Espace de Privas
4, rue Pierre Filliat - 07000 Privas
Tel : 04 26 73 32 00
www.auvergnerhonealpes.fr